

Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).
Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
Visa n° 2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de **2009 à 2015**.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Imprimé n° 40
Communes de moins de 10 000 habitants



PLOUVORN INFOS

JANVIER 2014 - N° 270

Les vœux du Maire

Le Conseil Municipal, les adjoints et moi-même sommes très heureux de vous présenter tous nos vœux de bonheur, de joie et de santé dans vos familles pour cette année 2014, de la réussite dans vos projets et vos activités. Pour ceux qui souffrent d'avoir connu la séparation d'un être proche, d'un parent, d'un enfant, j'espère que 2014 saura panser leur blessure.

L'année 2013 a été marquée par une crise sociale qui a touché notre économie et s'est traduite par de nombreux licenciements dans le secteur agro-alimentaire local. Nous espérons que les promesses faites par l'Etat se transformeront en actes concrets, afin que le secteur retrouve sa sérénité.

Que toutes celles et ceux qui viennent de s'installer cette année dans notre commune qui compte aujourd'hui 2879 habitants (estimation INSEE au 1/01/2014), y trouvent le moyen de s'épanouir.

Nous avons enregistré 31 naissances cette année, félicitations aux parents. Nous avons déploré 40 décès dont 14 à la résidence St Roch, toutes nos condoléances aux familles. 13 Mariages ont été célébrés. 22 permis de construire ont été délivrés dont 5 pour résidence principale.

De nouvelles activités professionnelles ont vu le jour :

- ⇒ Jérôme UDO, artisan peintre, tapissier décorateur intérieur,
- ⇒ Stéphane CARDINAL, entreprise d'élagage et travaux publics,
- ⇒ Les anciens salariés de Technique ABC ont constitué une S.C.O.P pour reprendre l'entreprise de fabrication et installation de vérandas, pose de fenêtres en PVC, aluminium, volets, portails, portes de garage, etc ...,
- ⇒ Philippe et Cathy CORVEE ont ouvert le restaurant « Le Rozell »,
- ⇒ David GOISET, électricien et spécialisé en automatisme s'est installé à Feunteun Veur.

A tous, bonne chance dans leur nouvelle activité.

Cette année nous allons remettre des médailles de la commune à quatre personnes du club des « Foulées Plouvornéennes » qui ont porté assistance à une des leurs, victime d'un malaise lors d'une sortie. Il s'agit de Mesdames Marie-Paule ROUXEL, Christine LE PAGE, Marie-Hélène KERRIOU et Monsieur Gilbert MIOSSEC. Sans leur intervention, l'issue aurait été fatale. Nous associons à cette remise de médailles tous les membres du club qui ont apporté leurs concours au bon déroulement de cette intervention.

Notre commune dispose de 4 défibrillateurs, simples d'utilisation par toute personne témoin d'un arrêt cardiaque.

Je remercie mes adjoints et tous les membres du Conseil Municipal pour leur collaboration, le personnel communal des services administratifs, techniques, d'animation et de la Résidence St Roch pour leur dévouement et leur disponibilité.

A tous, meilleurs vœux pour 2014.

Bloavez mad !

Jean-Claude MARC
Maire de Plouvorn

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Owen BERDER, 21 rue Général de Réals.
Oscar GORREC, 18 rue d'Argoat.

DÉCÈS

Pauline ARGOUARC'H, Résidence St Roch, 84 ans.
Victorine NEDELEC, Résidence St Roch, 92 ans.
Anne BRETON, Lanforchet, 61 ans.

Messes Janvier

Samedi 4 janvier
18h à Plouzévedé
Dimanche 5 janvier
10h45 à Plouvorn
Samedi 11 janvier
18h à Plouzévedé
Dimanche 12 janvier
09h30 à Plougar
Samedi 18 janvier
18h00 à Plouzévedé
Dimanche 19 janvier
10h45 à Plouvorn
Samedi 25 janvier
18h à Plouzévedé
Dimanche 26 janvier
10h45 à Saint Vougay

DECHETERIE

BESMEN PLOUGOURVEST

Horaires d'hiver
du 01/10 au 31/03
lundi et samedi,
de 9h à 12h
et de 13h30 à 18h,
mercredi et vendredi :
de 13h30 à 18h.

Horaires de la Mairie

Lundi, mardi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.
Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Présenté par Monsieur le Maire en début de réunion, le compte-rendu de la réunion du Conseil du Lundi 25 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité par les élus. **Finances** : Monsieur François Palut, Adjoint au Maire en charge des Finances, fait état des dépenses engagées sur l'année 2013, mandatées début 2014, pour 199 132 €. Une situation des finances est présentée également. L'autofinancement net de la commune pour 2013 sera de 500.563 €, permettant de financer pour partie les dépenses d'équipement programmées sur 2014. L'endettement reste mesuré avec 947 530 € (soit 333 €/habitants) remboursable en 1,5 années. 57 976 € pour l'association Ogec de l'Ecole de Lambader et 31 325 € pour l'association ASC sont attribués au titre d'une avance, sans préjuger des montants votés lors du budget primitif 2014.

Recensement 2014 : Il se déroulera en janvier et en février prochain sur la commune, effectué par cinq agents recenseurs : Mmes Emmanuelle Floch, Sylvia Nesnard Coat, Monique Roué, Viorica Riou et M. Jacques Troadec. Les feuilles de logement et les bulletins individuels seront déposés dans les foyers, à remplir directement par les occupants. Toutes les données recueillies resteront strictement confidentielles. **Etude chaufferie Eglise** : Un diagnostic est commandé pour 600 €.H.T. à la Socotec pour installer dans les conduits, au franchissement des parois du local chaufferie, un dispositif assurant un coupe-feu. **Acquisition** : Les élus acceptent l'acquisition de l'immeuble Shopi et des bâtiments annexes pour un montant de 120 000 € tous frais compris. **Intercommunalité** : Monsieur le Maire présente le projet d'offre de transport public sur le territoire de la CCPL. Deux lignes fixes sont installées : la ligne 80A Landivisiau-Sizun et la ligne 80B Landivisiau-Plouzévédé via Plouvorn. Quatre lignes complémentaires à la demande existeront également : ligne 81 de St-Cadou à Landivisiau / ligne 82 de Guiclan à Landivisiau / ligne 83 de St-Vougay à Landivisiau / ligne 84 de Loc-Eguiner à Landivisiau.

Compte-rendu des commissions : Les commissions se réuniront début 2014 pour proposer des investissements sur le budget 2014. **« Environnement et Espace Rural »** : Les travaux de 2013 sont achevés avec la réfection de la route de Poulc'hoas. Une borne informatique neuve sera installée début janvier 2014 sur le pont-bascule à Kerarbellec. Le problème du développement des cyanobactéries au plan d'eau de Lanorgant est l'objet d'une étude pour endiguer le phénomène. Un plan d'action sera proposé courant janvier, présenté aux instances publiques pour obtenir les financements correspondants. **« Vie Associative, Culturelle et Bâtiments de Sports et de Loisirs »** : La pratique du badminton va s'effectuer début 2014 les mardis soirs dans la salle de sports de l'Espace Jacques de Menou, après acquisition des équipements nécessaires et le traçage des aires de jeu. Une réflexion sera menée également pour construire un nouveau local de rangement et libérer ainsi un des vestiaires dans cette salle des sports. **« Affaires Sociales, Affaires Scolaires »** : Des travaux d'aménagement dans le cimetière, à l'angle nord-ouest de l'Eglise sont commandés auprès de la société Fleur du Léon pour 2 705 € HT. **« Aménagement du Bourg, Urbanisme et Bâtiments Non-Sportifs »** : Le permis d'aménager est déposé pour la réalisation de la 3^{ème} tranche dans le lotissement de Pen Ar Harden. Les plantations se poursuivent dans les aménagements effectués route de Morlaix et aux entrées de bourg venant de Saint-Pol de Léon et de Landivisiau.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée en Mairie au lundi 27 janvier 2014.

GENERATIONS MOUVEMENT - LES AINES RURAUX.

L'Assemblée Générale des « générations mouvement les Aînés Ruraux » s'est déroulée à la salle polyvalente, espace Jacques de Menou. Etaient présents Monsieur le Maire, Jean-Claude MARC et quelques membres du CCAS et 235 adhérents. Il est toujours possible pour l'adhésion Aînés ruraux 2014 au prix de 15 € auprès de François QUEGUINER, 6 rue de Lambader - tél : 02.98.61.35.54. Les nouveaux adhérents qui viendront nous rejoindre seront les bienvenus. **Dominos** : Résultats du challenge 3 du 26 novembre : 1/ MARC Jeanne et GRALL Josée 2/ ex-aequo ROPARS Joseph et Francine et ARGOUARCH Guillaume - KERUZEC Yves 4/ BECAM Joseph et Annick 5/ HERRY Adrienne et MONFORT Thérèse 6/ ROUE Yves et Jeanine. **Challenge 4 du 3 décembre** : 1/ TROADEC Louis - CRENN Eusèbe 2/ MARC Nini et CORBEL Jeannine 3/ QUEGUINER François et LE SCANF François 4/ GRALL Bernard - LE SCANF Jean 5/ ROUE François - POSTEC René . **Challenge 5 du 10 décembre** : 1/ GRALL Bernard - LE SCANF Jean 2/ ROUE Yves et Jeannine 3/ QUEGUINER François et LE SCANF François 4/ ALLAIN Louis et Eusèbe 5/ PERON François - NEDELEC Jean 6/ MEAR François Louis et Jeannine. **Challenge 6 du 17 décembre** : 1/ URIEN Jeannine et Yves 2/ ROPARS Francine et Joseph 3/ MARC Nini et CORBEL Jeannine 4/ ARGOUARCH Guillaume et KERUZEC Yves 5/ ROUE François et POSTEC René 6/ PAUGAM Marie Jo et CASTEL Marie Jo. Date des prochains concours : le vendredi 24 janvier : challenge 7. Le 11 février qualification dominos Aînés Ruraux à St Vougay. Le 18 février : challenge 8 - le 25 février : challenge 9 - le 4 mars : ouvert à tous - le 18 mars : challenge 10 - le vendredi 28 mars : remise des prix. Les tickets de piscine à Rockroum à Roscoff : des changements de tarifs ne permettront plus au club d'acheter les billets d'avance. Il faudra commander les carnets pour le 15 de chaque mois à François QUEGUINER 02.98.61.35.54. Le carnet aqua détente : 99 € - aquagym : 129 €. Voyage au pays basque du 30 août au 6 septembre 2014. Hébergement à Saliés de Béar. Possibilité d'avoir l'itinéraire complet auprès de François QUEGUINER. Inscriptions le plus tôt possible et au plus tard fin janvier.

PLOUVORN HANDBALL

Le Plouvorn Handball souhaite une bonne et heureuse année 2014 à tous ses licenciés, aux bénévoles ainsi qu'aux supporters. Week-end du 18/19 janvier : Samedi, les filles C reçoivent Elorn HB à 19h et les filles B reçoivent Lanester B à 21h. Week-end du 25/26 janvier : Samedi les filles C reçoivent Ploudaniel à 19h et les filles B reçoivent Landi-Lampaul B à 21h. Week-end du 1er/2 février : Samedi, les gars B reçoivent Pleyben à 19h et les gars A reçoivent Goëlo HB à 21h.

CONCERT POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

La chorale « les Zélés du Vocal », de Plouvorn, vous invite à un concert, le dimanche 19 janvier 2014, au Mil Ham de PLOUZEVEDE, à 15 heures. Ce concert est un hommage à Catherine LE GALL (choriste dans notre chorale). L'entrée est libre, mais une participation au profit de la Ligue contre le cancer, vous sera proposée. Un café – gâteaux vous sera également proposé lors de l'entracte. Tous les bénéfices seront reversés à cet organisme.

Avec la Ligue contre le cancer participez à la campagne organisée du dépistage du cancer colorectal !

Le cancer colorectal constitue la 2^e cause de décès par cancer en France. Dans le Finistère, il est responsable de 300 décès par an. Si la médecine arrive désormais à guérir plus de 80 % des cancers dépistés suffisamment tôt (cancer du sein, poumon, prostate, etc.), elle le doit aux progrès des nouvelles techniques d'investigation mais aussi grâce aux **campagnes de dépistage**. Ces campagnes visent les hommes et les femmes de 50 à 74 ans auxquels l'**Adec 29 (Association pour le dépistage des cancers en Finistère)** adresse un courrier pour inviter au dépistage. Après consultation chez son médecin traitant, chacun se voit remettre gratuitement le matériel nécessaire pour effectuer le test Hémoccult.

ELECTIONS 2014

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Pour la première fois, les conseillers municipaux des communes de 1 000 habitants et plus (contre 3 500 habitants et plus auparavant) seront élus au scrutin de liste. Les électeurs éliront une liste complète sans panachage. Tout bulletin raturé sera considéré comme nul. Autres nouveautés : les listes proposées devront tenir compte de la parité hommes femmes. Lors de ce scrutin, les électeurs désigneront, à l'aide du même bulletin de vote, conseillers municipaux et conseillers communautaires. Prévues par la loi du 16 décembre 2010, cette réforme est destinée à conférer une véritable légitimité démocratique aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Un arrêté est pris en application des articles [R. 5](#) et [R. 60](#) du code électoral. Il prévoit que les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants : Carte nationale d'identité ; Passeport ; Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ; Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ; Carte vitale avec photographie ; Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ; Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ; Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ; Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ; Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ; Permis de conduire ; Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ; Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la [loi n° 69-3 du 3 janvier 1969](#) ; Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de [l'article 138 du code de procédure pénale](#). Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés. Par ailleurs les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants : Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ; Titre de séjour ; Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er. Le décret détaille par ailleurs les pièces à fournir pour l'inscription sur les listes électorales pour justifier de son identité.

LES PERMANENCES DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Permanences à Plouvorn les mardis 7 et 21 janvier 2014 de 9 h à 12 h. Le temps d'éveil à Plouvorn aura lieu les mardis 14 et 28 janvier 2014. Permanences de soirée à Landivisiau de 17 h à 20 h, sur RDV, tous les mercredis. Permanences de midi à Landivisiau de 12h30 à 13h30, les 3 premiers vendredis du mois. Animation de janvier : mercredi 8 ou jeudi 9 janvier galette des rois, salle Lyautey à Landi. Crêpes party le mardi 28 ou jeudi 30 janvier. Inscription auprès des animatrice du relais au 02.98.24.97.15.